



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU - SUCCINCT

Le vingt-deux novembre deux mille vingt et un, à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, sous la présidence de de Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire.

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoints ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLEFEYSOT Isabelle (arrivée à 19h40), M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. RIMET Frédéric (donne pouvoir à Mme PRUD'HOMME Céline), Mme RUCHE Sandrine (donne pouvoir à Mme JACQUIER Jennifer).

Mme FERT Marie-Christine a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 25 OCTOBRE 2021.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES.

DECISIONS DU MAIRE.

Mme le Maire informe que, par délégation du Conseil Municipal (délibération du 31 août 2020), elle a pris les décisions suivantes :

N° DECISION	OBJET	MONTANT
2021.10.08	Taille de 42 platanes et 8 tilleuls, validation du devis Bel Terrasse et Jardin	3 900,00 €
2021.10.09	Création de 5 affiches et 1 banderole pour la journée de l'automne, validation du devis Fillion Imprimerie	300,00 € HT
2021.10.10	Suppression branchement gaz anciens vestiaires route de Sechex, validation du devis GRDF	1 169,16 € HT
2021.10.11	Achat de 18 lots de 4 pieds de table, taille 6, validation du devis Vachoux	1 314,10 € HT
2021.10.12	Achat d'une bonde surverse et d'un purity 1200 steam, validation du devis Nevetechnic	1 154,00 € HT
2021.10.13	Remplacement de 2 extracteurs salle des Laurentides, validation du devis FHV	2 200,00 € HT
2021.10.14	Achat de mur en L béton et delta pour les cuves du parking souterrain, validation du devis Gedimat	1 625,22 € HT
2021.10.15	Contrat de maintenance de l'ascenseur de la Mairie, validation de l'offre Thyssenkrupp TK Elevator France	992,74 € HT / an

2021.10.16	Remplacement d'un vitrage de l'ancienne école élémentaire, validation du devis Alp' Vitres	367,98 € HT
2021.10.17	Remplacement du vase d'expansion défectueux à l'Espace du Lac, validation du devis Lansard	538,00 € HT
2021.10.18	Remplacement d'une pompe de chauffage défectueuse sur le circuit radiateurs des vestiaires aux Hutins, validation du devis Lansard	324,00 € HT
2021.10.19	Remplacement du préparateur d'eau chaude défectueux par un chauffe-eau électrique au Centre Technique Municipal, validation du devis Lansard	1 116,00 € HT
2021.10.20	Achat de fournitures d'entretien, validation du devis Alpes Hygiène	2 376,74 € HT
2021.10.21	Renouvellement de l'abonnement au journal le Dauphiné Libéré, version WEB (1 an), validation du devis le Dauphiné Libéré	194,91 € HT
2021.11.01	Fourniture d'un défibrillateur et d'une armoire pour le groupe scolaire ainsi qu'une armoire pour l'Espace du Lac, validation du devis D-Sécurité Groupe	2 357,00 € HT
2021.11.02	Fourniture de matériel pour la téléphonie IP pour la maison des associations, validation du devis Groupe Vidéocom	1 693,00 € HT
2021.11.03	Abonnement internet avec enregistrement des logs pour la maison des associations, validation du devis Groupe Vidéocom	67,00 € HT / mois
2021.11.04	Etablissement du dossier de consultation des entreprises pour l'aménagement du parvis de l'Espace du Lac/tronçon 4 Via Rhôna, validation du devis C2I	3 150,00 € HT
2021.11.05	Réfection de la route de la Croisée, validation du devis Colas	23 113,75 € HT
2021.11.06	Changement du moyeu arrière gauche du véhicule de la Police Municipale, validation du devis ByMyCar Peugeot	279,90 € HT

M. GALLAY Joël, présente les déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'y a pas lieu de préempter :

- Parcelles AE366, AE367 et AE368, Aux Lanches,
- Parcelle AR98, 6 impasse de Beaulieu,
- Parcelle AA30p, 6 rue des Fontaines,
- Parcelle AO88, 58 route de Sechex.

MARCHE SAISONNIER.

M. VIOUT Rémy propose au Conseil Municipal la création de marchés saisonniers sur le thème de l'Artisanat et des Producteurs. Ces marchés se tiendront :

- Un samedi au printemps, de 11h00 à 18h00, au centre bourg,
- Un samedi à l'automne, de 11h00 à 18h00, au centre bourg,
- Un samedi en décembre, de 11h00 à 18h00, au centre bourg,
- Les mercredis, en juillet et en août de 17h00 à 21h00, au niveau de la plage des Recorts.

M. VIOUT Rémy rappelle la charte que chaque exposant devra signer. Il précise que les emplacements seront payants, le tarif sera le suivant :

- 2,50 € par mètre linéaire à chaque participation.

M. VIOUT Rémy propose que le stationnement soit gratuit lors de ces marchés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la mise en place de marchés saisonniers, tels que susmentionnés,
- ADOPTE la charte en annexe,
- FIXE le montant des emplacements à 2,50 € le mètre linéaire,
- PRECISE que le paiement des emplacements se fera en Mairie par le biais de la régie de recettes Administration Générale,
- PRECISE que le stationnement sera gratuit lors de ces marchés,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

OUVERTURES DOMINICALES 2022.

M. VIOUT Rémy rappelle que la nouvelle réglementation relative à la dérogation accordée par le Maire au repos dominical, prévue à l'article L.3132-26 du code du travail et issue de la loi Macron, prévoit

que le Conseil Municipal doit valider, avant le 31 décembre, la liste des dimanches d'ouverture, pour l'année 2022, dans la limite de 12 dimanches maximum pour l'année.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- EMET un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail les dimanches suivants, pour l'année 2022 :

- 16 janvier 2022	- 26 juin 2022	- 27 novembre 2022
- 23 janvier 2022	- 03 juillet 2022	- 04 décembre 2022
- 29 mai 2022	- 10 juillet 2022	- 11 décembre 2022
- 19 juin 2022	- 28 août 2022	- 18 décembre 2022

- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AFFAIRES FINANCIERES.

BUDGET PRINCIPAL, DECISION MODIFICATIVE N°3.

M. VIOUOT Rémy expose qu'il convient de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2021.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2021, ainsi qu'il suit :

<u>. Section de fonctionnement – Dépenses :</u>	+ <u>88 546,86 €</u>
Ch.-Art. 011-60612 – Energie - électricité	+ 12 000,00 €
Ch.-Art. 011-60631 – Fournitures d'entretien	+ 3 000,00 €
Ch.-Art. 011-615231 – Voiries	+ 27 800,00 €
Ch.-Art. 011-615232 – Réseaux	+ 20 000,00 €
Ch.-Art. 012-6218 – Autre personnel extérieur	+ 10 000,00 €
Ch.-Art. 012-6411 – Personnel titulaire	+ 45 715,93 €
Ch.-Art. 65-6518 – Autres	+ 12 800,00 €
Ch.-Art. 65-6541 – Créances admises en non valeur	+ 2 376,13 €
Ch.-Art. 65-6542 – Créances éteintes	+ 2 339,93 €
Ch.-Art. 65-6574 – Subventions aux associations	+ 2 500,00 €
Ch.-Art. 023-023 – Virement à la section d'investissement	- 49 985,13 €
<u>. Section de fonctionnement – Recettes :</u>	+ <u>88 546,86 €</u>
Ch.-Art. 70-70323-Redevance d'occupation ...	+ 2 800,00 €
Ch.-Art. 70-70384-Forfait de post-stationnement	+ 30 500,00 €
Ch.-Art. 73-73224-Fonds départemental des DMTO...	+ 106 659,00 €
Ch.-Art. 73-7336-Droits de place	+ 1 060,00 €
Ch.-Art. 73-7368-Taxe locale sur la publicité extérieure	+ 18 900,00 €
Ch.-Art. 73-7381-Taxe additionnelle aux droits...	- 106 659,00 €
Ch.-Art. 74-74121-Dotation de solidarité rurale	+ 1 130,00 €
Ch.-Art. 74-74718-Autres	+ 1 010,00 €
Ch.-Art. 77-7718-Autres produits exceptionnels...	+ 10 346,86 €
Ch.-Art. 77-773-Mandats annulés...	+ 22 800,00 €
<u>. Section d'investissement – Dépenses :</u>	- <u>49 985,13 €</u>
Ch.-Art. 10-10226 – Taxe d'aménagement	+ 1 853,67 €
Ch.-Art. 20-2051 – Concession et droits similaires	- 3 420,20 €
Ch.-Art. 23-2315 – Installations, matériel...	- 48 418,60 €
<u>. Section d'investissement – Recettes :</u>	- <u>49 985,13 €</u>
Ch.-Art. 021-021– Virement du fonctionnement	- 49 985,13 €

EX-BUDGET DE L'EAU, REGULARISATION ECRITURES COMPTABLES.

M. VIOUOT Rémy informe le Conseil Municipal que suite au transfert de la compétence « eau potable » à Thonon Agglomération, l'ensemble de l'actif (dépenses et recettes) des biens a été mis à disposition. Cependant, il s'avère que l'état des subventions qui a été transmis à Thonon Agglomération est erroné. Il ne correspond pas avec le suivi de la Trésorerie.

Suite à un re-pointage et une reprise de l'ensemble des écritures, il s'avère qu'il y a une différence due à la conversion francs/euros.

Entendu l'exposé de M. VIOUT Rémy, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le comptable à passer les écritures en opération d'ordre non budgétaire, comme suit :
Crédit du compte 1068 par le débit du compte 1311 pour un montant de 0,01 €
Crédit du compte 1068 par le débit du compte 13911 pour un montant de 0,03 €

CREANCES ETEINTES.

M. VIOUT Rémy expose que la Trésorerie de Thonon-les-Bains a présenté un état relatif à une créance éteinte.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'admission en créance éteinte proposée ci-dessus,
- DECIDE d'émettre un mandat au compte 6542 – créances éteintes, pour un montant de 3 039,93 €,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

BAUX DES PECHEURS, REVISION DES TARIFS.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 070/2020 fixant le montant du loyer des baux des pêcheurs pour l'année 2020 à 350,00 €. Ce montant correspond à l'occupation d'un terrain communal ainsi que d'un anneau au port des Pêcheurs. Compte tenu que ce dossier n'est pas finalisé, Mme le Maire propose de fixer le montant du loyer de l'année 2021 à 350,00 €. Ce tarif sera revu l'année prochaine.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas réviser le loyer des baux accordés aux pêcheurs professionnels,
- MAINTIENT le montant du loyer annuel 2021 à 350,00 euros,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

CAUE, ADHESION.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) intervient dans le dossier de réaménagement du Centre Bourg. Aussi, Mme le Maire propose d'adhérer au CAUE. Le montant de l'adhésion est de 168 € pour l'année 2022.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- DECIDE d'adhérer au CAUE,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

AFFAIRES FONCIERES.

EPF, CONVENTION POUR PORTAGE FONCIER, ROUTE DES ESSERTS.

La Commune a sollicité l'intervention de l'EPF 74 en vue d'acquérir des terrains nus situés au lieu-dit « Les Esserts Ouest – Les Hutins Ouest et Est », à proximité de la zone sportive existante de la route des Esserts.

Cette acquisition entre dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Intervention de l'EPF (2019/2023) thématique « Equipements Publics ».

Le bien concerné est le suivant :

Désignation des biens à acquérir sur la Commune d'Anthy-sur-Léman					
Situation	Section	N° cadastral	Surface approximative à acquérir	Bâti	Non bâti
Les Hutins Ouest	AN	213 (ex AN 108)	24a09ca		X

Dans sa séance du 19 juin 2020, le Conseil d'Administration de l'EPF a donné son accord pour procéder à cette acquisition qui est réalisée sur la base d'une évaluation fixée par France Domaine, pour la somme de 79 497,00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

AMENAGEMENT DU POLE SPORTIF AUX HUTINS, DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE.

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 041/2021 du 26 avril 2021 relative au projet d'aménagement du pôle sportif des Hutins. Elle rappelle également que, pour réaliser cet aménagement, il est nécessaire d'acquérir des terrains privés situés dans l'emprise du projet et informe l'assemblée que certaines acquisitions ont pu être menées à l'amiable.

En revanche, concernant les parcelles pour lesquelles la négociation n'a pu aboutir, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), préalable à l'expropriation et de saisir Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie d'une demande d'organisation d'enquête publique préalable à la DUP et une enquête parcellaire, en vue de l'expropriation des emprises de parcelles concernées par le projet.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet et le dossier présenté par la société SAFACT,
- DEMANDE à Monsieur le Préfet d'organiser une enquête préalable à déclaration d'utilité publique et enquête parcellaire,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire de procéder aux démarches nécessaires et plus généralement à prendre toute décision et à signer tous documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.
- DONNE tout pouvoir à Mme le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser les éventuelles acquisitions qui pourraient encore être réalisées à l'amiable.

RESSOURCES HUMAINES.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE, 1 AN.

Mme le Maire informe avoir fait un point avec les agents de la Police Municipale et précise que le contrat d'apprentissage a pris fin en août dernier. Elle propose de recruter un agent de surveillance de la voie public soit pour une durée de 6 mois (mai à septembre) soit pour une durée de 1 an. Cet ASVP pourra être au bureau pour traiter les dossiers administratifs. Les policiers pourront alors, entre autres, comme le souhaite la commission sécurité routière, faire des actions de prévention et être conciliateur lors de problèmes de voisinage.

Mme le Maire propose de faire un tour de table afin que chaque élu puisse s'exprimer.

Suite à cela, Mme le Maire propose que la Police Municipale vienne au prochain Conseil Municipal pour présenter leur travail ainsi qu'un bilan quantitatif et qualitatif.

INTERCOMMUNALITE : THONON AGGLOMERATION.

AMENAGEMENT DU PARVIS DE L'ESPACE DU LAC/VIA RHONA TRONCON 4, CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.

Dans le cadre de travaux de voirie du parvis de l'Espace du Lac, la commune de Anthy sur Lemman souhaite intégrer les travaux du tronçon 4 de la ViaRhona, liaison entre la rue des Pêcheurs et le groupe scolaire, pour faciliter une continuité cyclable sur sa commune.

Il est donc précisé que ce marché sera réalisé sous la forme d'un groupement de commande.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la prise en charge de l'aménagement du parvis de l'Espace du Lac à hauteur de 361 000,00 € HT,
- PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2021,

- AUTORISE Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande,
- AUTORISE toutes délégations utiles à Mme le Maire pour mener à bien ce dossier.

RAPPORT DE LA CLECT.

M. VIOUOT Rémy présente le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il précise que suite à des simulations le montant représentant la défense incendie s'élèvera à 14 260 € pour 92 poteaux incendie. Ensuite, au niveau des eaux pluviales urbaines, le scénario 4 a été retenu pour un montant de 55 816 €. Ce montant sera revu l'année prochaine.

Mme RUCHE Sandrine ne prend pas part au vote.

Après débat, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 17 voix pour et 1 abstention (Mme JACQUIER Jennifer) :

- ACCEPTE le rapport de la CLECT en date du 12 octobre 2021,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme le Maire informe que la Croix Rouge va rendre la clé de la salle des Hutins qui avait été mise à disposition. L'association a trouvé une salle au presbytère avenue des Vallées à Thonon.

Mme le Maire fait un retour au Conseil sur le salon des Maires de France. Plusieurs thématiques étaient très intéressantes notamment pour le futur aménagement du Pôle sportif, de la re-végétalisation de la cour de l'ancienne école. Mme le Maire fait part également du CEREMA (Centre d'étude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité, l'Aménagement : structure publique travaillant pour l'aménagement, la mobilité...) qui accompagne les communes. Le coût de l'intervention de cet organisme est pris en charge sous forme de dotation de l'Etat.

Mme le Maire informe qu'une réunion d'équipe aura lieu au sujet du PLUi et de la mobilité.

Mme AYSSI-DUBOULOZ Mélanie rappelle que les membres du Conseil ont reçu une invitation pour la présentation du bilan du voyage à Paris des Conseillers Municipaux Jeunes des Communes de Sciez, Anthy et Margencel, jeudi 25 novembre prochain. Elle informe également qu'octobre rose aura lieu à Anthy l'année prochaine. La date n'a pas encore été fixée.

Mme JACQUIER Christine informe être allée au CAS, vendredi soir dernier. L'association « les Fourmis du Léman » a remis le chèque d'un montant de 1 087,70 € (bénéfice de la vente des pizzas) aux virades de l'Espoir. Elle précise que les virades de l'Espoir ont récolté un montant de 159 812 €.

Mme le Maire informe que le Char Coq au Vin a été très apprécié. C'était une très bonne idée. 280 repas ont été vendus.

Mme JACQUIER Jennifer intervient au sujet du procès-verbal de Thonon Agglomération du 26 octobre dernier et plus précisément de la composition des commissions de travail. 6 commissions thématiques ont été créées avec 6 représentants par commune. Mme le Maire précise que ce sont les adjoints qui ont été nommés et Mme DETRAZ Viviane pour la commission aménagement du territoire. Mme le Maire précise que chaque élu peut aller à ces commissions. En effet, Mme JACQUIER Jennifer est intéressée par la commission aménagement du territoire.

M. VESIN Jean-Paul informe que dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, la R'mize (le pôle Ressourcerie du Chablais) organise une journée d'ateliers et d'animations sur le thème du réemploi, samedi 27 novembre prochain à l'Espace du Lac. Le détail de cette manifestation est disponible sur le site internet de la Commune.

Mme JACQUIER Jennifer précise que dans le cadre de cette journée, le nettoyage de la Commune et des plages est prévu par l'association AC2DC.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 21h10.